

**Sujet :** [liste-personnels-rectorat] Infos hebdo de l'académie de Normandie - N°37  
**De :** Communication <communication@ac-normandie.fr>  
**Date :** 14/09/2021, 12:28  
**Pour :** liste-personnels-rectorat@ac-normandie.fr

Si vous ne visualisez pas les images, cliquez dans le bandeau jaune qui apparait sur : "option - affichage des contenus".

Lettre d'information interne

2021



### Réunions de rentrée 2021-2022

Les réunions académiques de rentrée 2021-2022 se sont déroulées le mercredi 25 août pour les personnels d'encadrement de l'Eure et de l'Orne, le jeudi 26 août pour la Manche et le Calvados et le vendredi 27 août 2021 pour la Seine-Maritime.

La rectrice a également réuni l'ensemble des inspecteurs du 2nd degré le mercredi 8 septembre.

La rectrice Christine Gavini-Chevet a présenté les priorités de l'académie de cette nouvelle année scolaire qui sera placée sous le signe :

- de l'école de la République : transmission des valeurs de la république ;
- de la réussite et de l'ambition des élèves ;
- d'une nouvelle approche des ressources humaines pour les personnels.



## **[Année RH] : Accueil de l'ensemble des nouveaux arrivants dans l'académie**

Lundi 30 août 2021, les nouveaux personnels affectés dans l'académie ont été accueillis par la rectrice de l'académie en présence de Philippe Diaz, secrétaire général, de François Foselle, secrétaire général adjoint des ressources humaines ainsi que des DASEN.

La réunion d'accueil s'est tenue en présentiel ou visioconférence dans les 5 départements de l'académie.

En 2021-2022, l'académie accueille 1500 nouveaux personnels : des fonctionnaires stagiaires, des contractuels alternants, des AED, des nouveaux personnels ATSS ou encore des contractuels non-étudiants.

La réunion était organisée autour de plusieurs thèmes :

- présentation de l'académie
- modalités de fonctionnement du rectorat et de l'académie
- présentation du profil scolaire des élèves normands et de leurs résultats
- point sur les ressources humaines et leurs services.

Enfin, une présentation des chefs de division et des missions des différents services a clôturé cet accueil des nouveaux personnels.



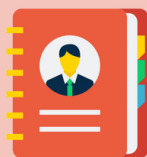
## **Exposition « Révèle ton patrimoine »**

Installée, vendredi 17 septembre, dans les halls d'accueil du rectorat, l'exposition « Révèle ton patrimoine » est une restitution de travaux d'élèves.

Des élèves de l'académie, accompagnés d'un artiste, ont travaillé sur une œuvre de patrimoine située à proximité de leur établissement. L'artiste les invite à porter un nouveau regard sur celui-ci et à se l'approprier, par une démarche associant approche interdisciplinaire et pratique artistique collective. Ainsi les élèves se feront passeurs d'art, de culture et de mémoire.

La Délégation académique à l'action culturelle - DAAC - de l'académie de Normandie porte tous les ans ce dispositif « Révèle ton Patrimoine ! ». Celui-ci s'intègre dans la démarche nationale des ministères de la culture et de l'éducation nationale intitulée « Levez les yeux ! » à l'occasion des journées du patrimoine.

L'exposition est visible jusqu'à fin septembre. Bonne découverte !



### **Annuaire : mise à jour des contacts en ligne**

Les applications GOA (site de Caen) et Structures Fines (site de Rouen) permettent de recueillir les contacts des personnels. Ils sont accessibles via l'espace pro.

A l'occasion de la rentrée, les personnes référentes de ces applications sont invitées à effectuer la mise à en ligne et la mise à jour des coordonnées des personnels pour l'ensemble de la division ou du service académique concerné.

Vous pouvez contacter la DSI via un ticket amigo pour toute question concernant l'accès et l'utilisation de ces applications, afin de compléter les fiches annuaire.

### **Découverte des personnalités**



Chaque semaine nous vous proposons de (re)découvrir la biographie d'une des personnalités qui nomment les salles du rectorat.

- **Michel de Montaigne**

Né le 28 février 1533, Michel de Montaigne est mort le 13 septembre 1592 au château de Saint-Michel-de-Montaigne en Dordogne.

Michel Eyquem de Montaigne, seigneur de Montaigne est un philosophe, humaniste et moraliste de la Renaissance, ainsi qu'un écrivain érudit, précurseur et fondateur des sciences humaines et historiques en langue française.

Il grandit paisiblement dans le château de famille. Étudiant en droit, il accède à la Cour des Aides de Périgueux et en 1557 au Parlement de Bordeaux en tant que magistrat.

Michel Eyquem de Montaigne se retire dans le château familial en 1571 et quitte ses fonctions de magistrat. Vivant de ses rentes, il profite de sa nouvelle vie pour lire, et décide de se consacrer à l'écriture. Il entame la rédaction de ses Essais en 1572.

Il publie les deux premiers livres de ses Essais en 1580 à Bordeaux. Il y aborde la découverte du nouveau monde, et la confrontation brutale entre la sauvagerie et la civilisation dans le chapitre Des cannibales.

Montaigne entame ensuite un voyage en Europe, de l'Allemagne à l'Italie, pour effectuer des cures thermales dans de nombreuses villes d'eaux afin de se soigner de la gravelle, maladie qui le fait souffrir.

Le 7 septembre 1581, il est élu maire de Bordeaux et continue en parallèle l'écriture des Essais. Il publie une nouvelle édition en 1588, enrichie d'un troisième tome.

Jusqu'à sa mort le 13 septembre 1592, il perfectionne ses Essais, y développant les principes de tolérance, de philosophie humaniste et de sagesse morale.

Cette œuvre unique a marqué son temps, et est encore aujourd'hui une référence en matière philosophique.

# INFORMATIONS DIVERSES

## **Accès aux bâtiments**

### **Site de Caen**

L'accès au bâtiment principal est désormais possible à partir de 07h30.

Le portail de la rue de la Haie Vigné est ouvert entre 6h30 et 9h00. Nous vous rappelons qu'il est interdit de l'utiliser en dehors de cet horaire. Toute sortie doit se faire par la rue Caponière dont le portail est ouvert de 7h30 à 20h45.

### **Site de Rouen**

L'accès aux personnels est possible de 7h00 à 19h45. Aucun véhicule ne doit rester dans les sous-sols au-delà de 19h45 pour des raisons de sécurité.

## **Travaux**

Des travaux de réfection et de réaménagement des bureaux des inspecteurs au 1er étage, couloir compris, ont débuté dans le bâtiment principal du rectorat, site de Caen.

Ces travaux de réfections des sols se dérouleront jusqu'au 30 novembre 2021. Ils permettront de procéder au désamiantage des sols actuels, dans le respect strict et parfaitement sécurisé de la réglementation en vigueur.

Des désagréments sonores pourront être occasionnés en particulier du 13 au 17 septembre et du 27 au 30 septembre 2021.

Un escalier de secours provisoire a été installé dans la cour intérieure du rectorat, celui existant actuellement dans le couloir en travaux étant temporairement neutralisé.

Une information spécifique en ce sens a été faite auprès des personnels particulièrement concernés.

Nous vous informons également qu'il ne sera pas possible d'accéder à la salle des personnels jusqu'au 4 octobre. Vous pourrez faire réchauffer et prendre vos repas dans la salle de réception au CROUS. Le réfrigérateur ne sera pas accessible durant cette période.

Nous vous remercions pour votre compréhension durant la durée des travaux.

## FLAUBERT 21



### Le saviez-vous ? Flaubert lisait ses textes à haute voix.

Pour Flaubert, l'obsession du mot "précis et musical" est permanente. Il écrivait et réécrivait ses textes, en moyenne une dizaine de fois. Chacune de ses œuvres nécessitait ainsi cinq années de travail. Pour tester la sonorité et le rythme de ses phrases, il les lisait à haute voix, parfois même pendant qu'il écrivait.

Il nommait cette performance orale "le gueuloir". Mais attention : le « gueuloir » n'est pas un lieu précis : le mot désigne un mode d'écriture à l'oreille !



### Covid-19 : maintenons les gestes barrières !

Il est important de rappeler les gestes de prévention qu'il convient d'observer au quotidien, pauses et repas compris :

- Port du masque obligatoire
- Distanciation physique
- Lavage fréquent des mains si possible au savon sinon ou avec une solution hydroalcoolique
  
- Nettoyage des locaux avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2
- Aération régulière des locaux au moins 3 fois par jour

### *Prenez soin de vous, des vôtres et des autres.*

Des solutions hydroalcooliques et des masques sont à votre disposition en cas de besoin sur les différents sites.

